



Ne parlons plus de Pouvoir d'achat

Notre employeur n'ayant ni le pouvoir de faire baisser le prix du pain quotidien, ni des loyers, ni du plein de carburant, ni du panier d'alimentation... Si le mot social à un sens qu'il agisse sur notre fiche de paie.

Parlons Salaire et rémunération

Les leviers possibles pour les augmenter

Le plus légitime 1 - Augmentation du point d'indice

Pour Force Ouvrière, la priorité reste celle liée à l'augmentation du Point d'indice, gelé par l'actuel gouvernement. Les promesses électorales des uns ou des autres n'évoquent pas la volonté affirmée de revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires. Dans son rapport annuel, du 8 février 2012, la Cour des Comptes, présidé par Didier Migaud, préconise la poursuite du gel du point d'indice pour les années à venir. Pour eux, pas d'augmentation du salaire des fonctionnaires.

Alors, seule la mobilisation de TOUS fera fléchir un nouveau gouvernement désigné en juin prochain. La bataille du point d'indice ne fait que commencer. Ne la perdons pas de vue, car c'est la seule solution légitime qui permettra à tous les agents de toutes catégories de voir augmenter leur salaire de base.

Le plus statutaire 2 - Favoriser l'avancement de grade

Notre employeur direct, Monsieur le Maire doit favoriser l'avancement de grade des agents. C'est un levier statutaire qui donne de l'espérance dans le déroulement de carrière et du beurre dans les épinards.

L'agent qui atteint l'âge de la retraite en ayant peu évolué en avancement de carrière appréhende d'autant plus le versement de sa première pension.

Rappelons que dans le meilleur des cas, un agent public de catégorie C qui franchit en 35 ans tous les obstacles de l'avancement de grade gagne en fin de carrière seulement 481 € de plus que le SMIC soit 1 533,07 € net* en salaire de base. Ce n'est pas non plus du luxe et arrêtons de parler de nantis. * Adjoint administratif ou technique principal de 1^{ère} classe échelon spécial.

Signalons qu'en début 2012, 800 agents de la Ville de Tours dont 650 titulaires et contractuels indiciaries touchent le SMIC. Plus de 25 % de nos collègues sont ainsi payés au raz des pâquerettes. Beaucoup d'autres sont à peine mieux payés. La marge de progression ne peut donc passer que par l'avancement de grade.

C'est pourquoi, Force Ouvrière a réclamé à l'autorité municipale l'inscription au prochain CTP du jeudi 16 février la renégociation des ratios d'avancement de grade bloqués à 30%.

Force Ouvrière attend un engagement du Maire pour que les tableaux d'avancement présentés à la CAP du mois de mars soient conforme à une véritable politique sociale.

Le plus local 3 - Augmentation de la prime annuelle

A Tours, c'est une option envisageable. Pour tous, la prime de fin d'année n'a pas évolué depuis plus de seize ans.

Le plus obligatoire 4 - Application non restrictive de la NBI

Nouvelle Bonification Indiciaire (d'accueil, d'encadrement...). Il faut encore se battre pour l'obtenir.

Le plus aléatoire 5 - Augmentation du Régime indemnitaire

Monsieur le Maire s'est engagé à donner un coup de pouce au Régime Indemnitaire en 2012.

Plutôt que déplacer mécaniquement et favorablement le curseur du R.I avec effet immédiat (I.A.T, I.F.T.S ou I.H.T.S, I.S.O), la DRH entame un chantier long et lourd de conséquences. En vue, la mise en place de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) alléchante pour certaines catégories. En exemple, le plafond mensuel pour un attaché est de 1 675 € et pour un attaché principal de 2 150 € sachant que le montant maximal de la prime annuelle peut atteindre respectivement 20 100 € et 25 800 € en sus du salaire de base. *Référence arrêté du 9 février 2011.*

Que restera-t-il à partager pour les autres cadres d'emplois ? Tous les agents seront-ils bénéficiaires et à quelles conditions ?

L'on se souvient avec quelles difficultés nous avons obtenu une prime mensuelle de pénibilité d'environ 40 € pour les agents de catégorie C de la Cuisine Centrale travaillant dans des conditions rigoureuses.

Si certains prônent l'équité, «*donne moi ta montre, je te donnerai l'heure !*», Force Ouvrière préfère l'égalité de traitement et la juste répartition des tâches et des salaires. FO dénoncera les primes d'objectifs liées à l'évaluation et aux résultats ainsi que le salaire individualisé souhaité par la DRH.

Un peu d'histoire

Mai 1936

La forte crise économique fait rage : un chômage à hauteur de 12% des salariés actifs, une baisse des salaires en moyenne de 14%, un pouvoir d'achat en diminution de 27%. C'est-à-dire la misère populaire. Aussi, sans attendre le résultat des élections législatives à deux tours du 26 avril et du 3 mai 1936, que les gauches gagnent, ni l'installation du gouvernement de Léon Blum issu des urnes, les travailleurs occupent spontanément les usines, les bureaux en faisant la grève sur le tas jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

Les accords de Matignon de 1936 ont permis l'approbation de la semaine de quarante heures, les congés payés, l'augmentation des salaires de 7 à 20%, les conventions collectives, le contrôle ouvrier avec l'élection du délégué du personnel.

Rappelons simplement cet héritage

En 2012, vous entendez les discours syndicaux

Vous faites la différence entre

- **ceux qui prônent depuis 2003**, l'allongement de la durée de cotisations largement au delà des 41 années, fervent défenseur de l'évaluation et l'entretien professionnel laissant la porte ouverte dans la Fonction publique au management le plus retors et aux salaires individualisés.

- **ceux qui politisés** s'engagent à corps perdu dans la bataille électorale, présidentielle et législative en attendant les municipales.

et ceux portés par Force Ouvrière qui

- énoncent clairement : Non à la loi sur les retraites,

- revendiquent le maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans avec au maximum 40 années de cotisations,

- sont contre l'évaluation et la notion d'objectifs pour la plupart des agents territoriaux et le salaire individualisé,

- Républicains disent NON à la RGPP et OUI aux services publics d'Etat, Territoriaux et Hospitaliers de qualité avec des moyens budgétaires et humains dignes d'un pays comme le nôtre,

- considèrent que la crise financière n'est pas celle provoquée par les fonctionnaires ni par les salariés,

- libres et indépendants des partis politiques, ne donnent pas de consignes de vote aux élections politiques.

REJOIGNEZ VOS COLLÈGUES QUI ONT FAIT LE CHOIX DE FORCE OUVRIÈRE FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX RESTEZ LIBRE ET INDÉPENDANT INFORMEZ-VOUS SUR LES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE FORMEZ-VOUS SYNDICALEMENT

Les plus de l'adhésion au syndicat Force Ouvrière

Vie Professionnelle, accompagnement juridique

Cabinet d'avocats spécialisés FO conseille et accompagne gratuitement les démarches administratives des syndiqués Force Ouvrière dans leurs éventuels conflits avec leur employeur privé ou public.

Cas récemment traités avec succès par FO au Tribunal administratif :

- réintégration à la Ville de Tours d'une collègue injustement radiée des cadres

- reconnaissance de perte de salaire et compensation financière pour des agents du CCAS.

L'assurance «protection juridique vie professionnelle» (PJVP), service juridique gratuit.

De nos jours dans la vie professionnelle, les recherches en responsabilité deviennent quasi systématiques.

L'adhérent FO est assuré contre tout litige mettant en cause sa responsabilité personnelle.

L'AFOC vous aide dans votre vie personnelle

Adhésion gratuite à l'Association Force Ouvrière Consommateurs pour la défense des consommateurs et des locataires : Prévenir ou régler un litige lors de l'achat ou de location d'un bien de consommation (électro-ménager, mobilier, automobile, crédits à la consommation, Internet, téléphone, Véhicules, Immobilier...) l'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique gratuit.

Pour la catégorie C : 11 € de cotisations syndicales mensuelles FO

- Coût réel après réduction d'impôt de 66 % : moins de 4 € mensuel



Appelez le 02 47 21 69 35 Syndicat FORCE OUVRIÈRE des Municipaux de la Ville de Tours et du CCAS.